

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE
TRANSITION

IV^E REPUBLIQUE
DEUXIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

LOI N°009-2022/ALT

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2021-004/PRES DU 25 FEVRIER 2021 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT RELATIF AU CREDIT N°6799-BF ET AU DON N°D746-BF, CONCLU LE 21 JANVIER 2021 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA), POUR LE FINANCEMENT A L'APPUI DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT PORTANT SUR LA REponse A LA CRISE COVID-19

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition ;
- Vu la Résolution n°001-2022/ALT du 22 mars 2022, portant validation du mandat des députés de l'Assemblée législative de transition ;

a délibéré en sa séance du 14 juin 2022
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2021-004/PRES du 25 février 2021 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement relatif au crédit n°6799-BF et au don n°D746-BF, conclu le 21 janvier 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement à l'appui des politiques de développement portant sur la réponse à la crise COVID-19.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 14 juin 2022

